



Lyon, le 16 juillet 2019

Loi Santé

Une bonne nouvelle pour la Ruralité

Après l'Assemblée, le Sénat vient d'adopter ce mardi 16 juillet la loi sur l'organisation et la transformation du système de santé. L'AMRF salue l'adoption définitive d'une disposition qui fera date. Contenue dans l'article 2, alinéa 5, elle prévoit désormais que "Les étudiants de médecine générale réalisent au cours de la dernière année du troisième cycle de médecine au minimum un stage d'un semestre en pratique ambulatoire" ; stage devant être réalisé, en autonomie supervisée, dans des lieux agréés, en priorité dans les territoires ruraux affectés par un manque de médecins généralistes.

Ce vote marque une étape inédite dans la gestion de la santé en zone rurale avec une rupture claire dans la position du Parlement pour entendre le désarroi des patients et des élus en changeant le regard et la manière de traiter les sujets spécifiques au monde rural. Ce scrutin valide la préconisation ancienne de l'AMRF de rompre avec une logique contraire à la lutte contre le renoncement aux soins, tendance lourde observable ces dernières années dans les campagnes. Avec ce vote et après des années de résistances et de corporatismes, après de multiples rapports, le Parlement ouvre enfin des perspectives nouvelles pour que d'autres mesures fortes viennent répondre au droit des patients et à la liberté de se faire soigner. Ces dispositions revêtent une importance fondamentale pour la reconquête d'une répartition de l'offre de soins correspondant aux besoins de nos compatriotes.

Ces stages permettront de parfaire la formation des jeunes médecins et de leur faire découvrir une pratique plus complète des divers aspects de leur métier. Ils motiveront sans aucun doute un plus grand nombre de jeunes praticiens à exercer dans les communes caractérisées par une offre de soins insuffisante et où les élus locaux s'impliquent fortement auprès des professionnels de la communauté médicale. Cette décision va permettre de réduire l'absence de médecins dans les zones tendues avec l'arrivée de 2 500 praticiens en capacité de prescrire.

Pour faciliter l'efficacité de cette mesure, l'Association des maires ruraux de France demande à être associée aux discussions quant à sa mise en œuvre urgente. Elle met en garde contre toute tentative de retarder ou d'en atténuer l'efficacité au travers de l'écriture des outils réglementaires d'application. L'AMRF est disponible pour travailler avec l'ensemble des acteurs concernés pour réussir ce changement. Elle exprime sa disponibilité pour rendre cette mesure effective, en sensibilisant les médecins à l'importance d'être maître de stage.

Pour le Bureau

V. Berberian

#MaCommuneEstUtile #santé #servicepublic

Signez l'appel des maires ruraux sur : www.appeldesmairesruraux.fr

CONTACT PRESSE :

Cédric Szabo, directeur // Association des Maires Ruraux de France
06.85.76.94.90 // 04 37 43 39 80 // cedric.szabo@amrf.fr // amrf@amrf.fr
@maires_ruraux @defibrilators (président)